



Poyautrail 2025.

RÈGLEMENT

Organisation : Le poyau trail est organisé par l'U.S.Toucy-Charbuy athlétisme, le dimanche 16 mars 2025 départ 9h30 pour le 19 km et 10h pour le 10 km, à la pyramide au loup, les gilats, 89130 TOUCY. L'épreuve consiste en 2 courses en pleine nature, sur chemin, d'une distance de 19 km ou de 10 km, 1 seule boucle, épreuve individuelle. Des courses enfants sont prévues, à partir de 10h15. Une randonnée viendra parcourir le tracé du 10 km avec un départ juste après le départ du 19 km et à 9h45 au plus tard.

Participation : L'épreuve Poyau Trail est ouverte aux licenciés FFA et aux non licenciés, sur présentation du document PPS (pass prevention santé) en cours de validité (moins de 3 mois)

Droit à l'image : Les coureurs autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droits (média, partenaires..) à utiliser les images fixes et audiovisuelles prises à l'occasion de cet événement, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

Sécurité médicale : Un poste de secours sera installé proche de l'arrivée. Les représentants du suivi médical pourront intervenir sur le parcours auprès de tout concurrent, s'ils jugent que sa santé semble compromise par l'effort accompli. Les personnes fragilisées sont invitées à se faire connaître auprès du service médical avant le départ.

Inscription : Droits d'inscription : 15 € pour le trail de 19 km, 10 € pour le trail de 10 km, 1 ou 2 euros pour les trails enfant. 5 euros pour la randonnée. Inscriptions sur le site LE SPORTIF ou sur place jusqu'à 30 minutes avant le départ (majoration 3 euros pour les courses adultes). Retrait des dossards sur place le dimanche 15 mars à partir de 8h30.

Annulation de la course : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, le club organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, les administrations municipales ou préfectorales peuvent annuler la course au dernier moment.

Acceptation du présent règlement : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sans réserve ni restriction.

Conformément à la loi n°99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, la participation aux compétitions sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive attestant de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre indication à la pratique sportive en compétition, ou pour les non licenciés auxquelles ces compétitions sont ouvertes, à la présentation de ce seul certificat médical ou de sa copie qui doit dater de moins de 1 an.

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

NB : étant en partie sur une propriété privée, il est strictement interdit d'aller reconnaître le parcours avant le jour de la course

.Contacts et renseignements : www.toucycharbuyathletisme.org/ Pascaline Chevallier TEL : 06 29 59 04 57 poyautrail@toucycharbuyathletisme.org